



Facture exorbitante toiture

Par **dragem**, le **21/09/2014** à **23:06**

Bonjour,

Mes parents, 75 ans, viennent de faire réparer leur toiture suite à un démarchage d'une société de couverture.

Le démarchage a eu lieu en juin 2014, et les travaux début septembre.

Mes parents ne m'ont mis au courant que mi septembre, après que les travaux aient été terminés et payés.

J'ai été alors interloqué par la facture très élevée, 33,000eur pour une toiture de 130m2. J'ai fait réaliser quelques devis et il semble qu'ils aient payé jusqu'à 4 fois plus cher que la normale.

Ils m'ont alors relaté la façon dont les choses se sont passées. La société est passée par hasard chez eux (erreur d'adresse) et a proposé de vérifier l'état de la toiture. Elle a alors immédiatement réalisé un devis de 33000 euros (changement de l'isolant, traitement de la charpente, changement des liteaux, nettoyage des tuiles et imperméabilisation par résine). Afin de faciliter le paiement, la société a proposé un crédit à la consommation. Après avoir vérifié qu'ils pouvaient honorer les traites, mes parents ont signé le devis. Tout ceci s'est passé lors de la première visite au domicile de mes parents, en un peu plus d'une heure.

J'ai cherché à comprendre comment ils ont pu accepter un devis sans faire d'autres devis, sans en parler à leurs enfants. Ils m'ont dit avoir été obnubilés par leur capacité à payer les traites proposées, et quand ils ont pensé pouvoir le faire, à avoir signé car il y avait la case 'signature'.

Je suis perplexe. C'est à peine croyable. Ils n'ont pas cherché à mettre le devis en concurrence, ni avoir vraiment apprécié la somme considérable qui leur était demandée. Ils ont semble-t-il suivi un raisonnement lié au prêt et aux échéances.

Mon père est très affaibli (dialysé depuis 3 ans, cancer, maladie psychiatrique chronique qui limite son attention), mais il est habituellement rationnel. Ma mère ne prend pas part aux décisions d'argent.

Je ne conteste pas la nécessité des travaux (je n'ai aucun moyen de prouver maintenant qu'ils étaient nécessaires).

Par contre je pense qu'ils sont victimes d'une escroquerie au niveau du prix (33000 eur pour 10 jours de travail à 2 ouvriers), et les devis que j'ai fait après coup le confirment.

Leur faiblesse a très certainement grandement facilité le travail du vendeur.

Quel recours avons nous?

Comment obtenir réparation en cas de cout exagéré, mais conforme au devis?

Peut-t-on dans ce cas invoquer un abus de faiblesse?

Merci beaucoup pour vos conseils

Cordialement